

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 04 MARS 2020 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **04 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :
05 mars 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absentes :

Mme BOULANGER Annie
Mme PANO-WENTZEL Marylène
Mme ANDRÉ Sophie
M. DEMENGE Abel

Objet : Adhésion au SDANC.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SALTZMANN Michel à M. SALÉRIO Philippe

N° 12/2020

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint au maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Son adhésion porte sur : 3 EPCI (Etablissements de Coopération Intercommunale) à savoir les SIA (Syndicats Intercommunaux d'Assainissement) de la Vallée du Rabodeau (19 communes), de la Haute Meurthe (4 communes) et du Val de Meurthe (3 communes), 44 communes déjà adhérentes à titre individuel, 4 nouvelles communes : Corcieux, La Houssière, Les Arrentès de Corcieux et Les Poulières soit un total de 74 communes. L'adhésion ne porte pas sur les 3 communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges situées en Meurthe-et-Moselle adhérentes au SDAA54.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, présent et représenté, est unanime à approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,